



PROJET DE RÈGLEMENT PR21-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, AFIN DE MODIFIER LA VITESSE À CERTAINS ENDROITS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET POUR CHANGER LE SENS DE CIRCULATION SUR LA RUE SAINT-CYR

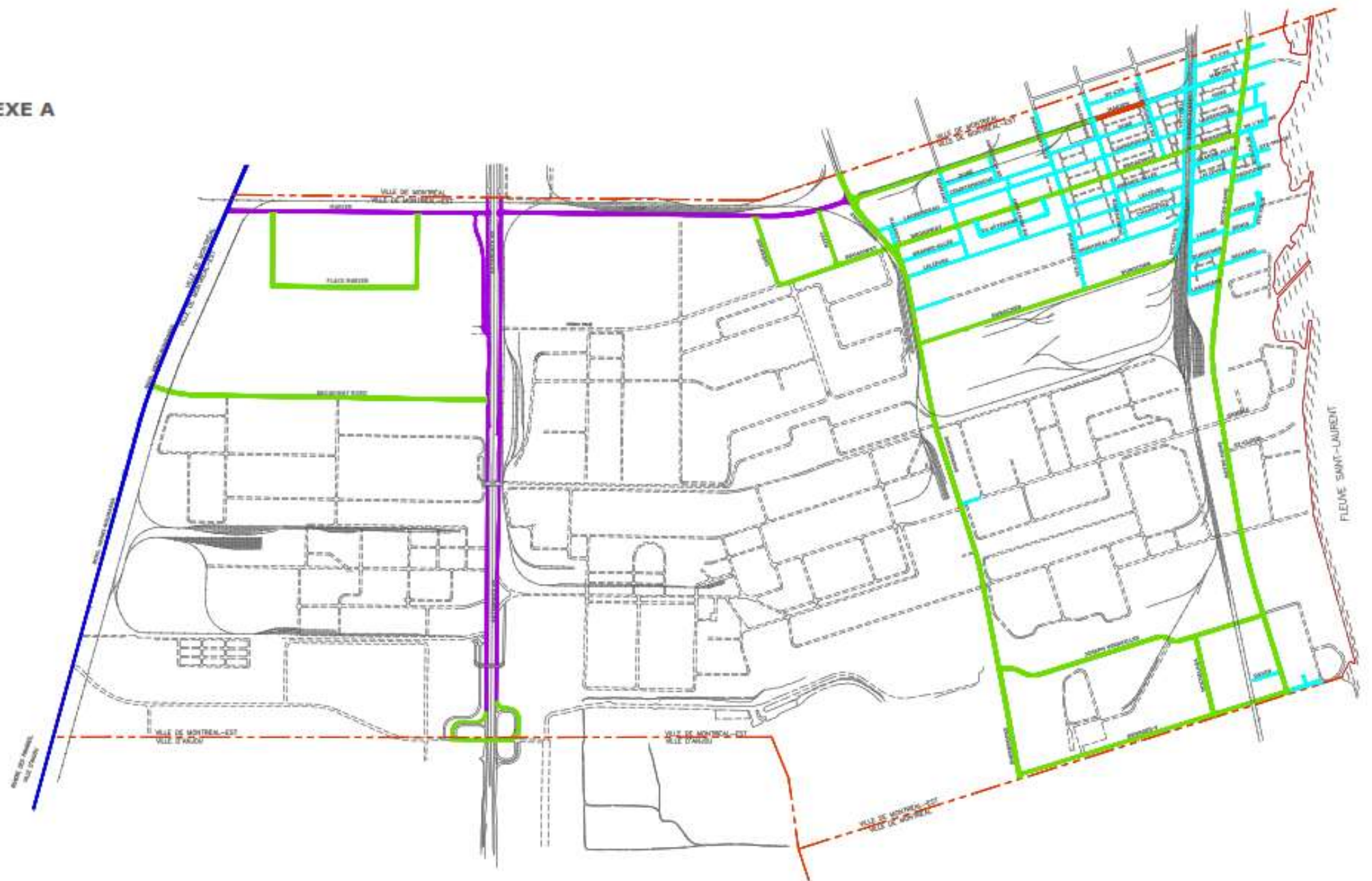
- 1.** L'annexe A du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
- 2.** Le paragraphe 1^o du 2^e alinéa de l'article 9 du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* est modifié, pour l'avenue Saint-Cyr, par le retrait de « entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame ».
- 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Coutu, maire

Roch Sergerie, avocat et greffier

Annexe A

ANNEXE A



 <p>Direction de la gestion du territoire et environnement 1100 Boulevard de la Sagouine Montréal, QC H1E 2H6 Téléphone: 514 393-3300 Téléfax: 514 393-3030</p>	Dessiné par Abdelmalik Rachek, Technicien	Projet 33 - 2013 Règlement sur la circulation et le stationnement				
	Approuvé par Moïne Ghanimi, Ing.					
	Echelle N/A					
	Date 21 Juillet 2021					
		Titre Limitation de vitesse	Révisé n° 02 Description de révision 18.05.2021 07.21	Révisé n° 01 Location de révision 7.05.2017 03.27		
			Révisé n° Description Par Date			
			LÉGENDE 30 30 Km/h 60 60 Km/h Chemin de fer 40 40 Km/h 70 70 Km/h 50 50 Km/h Route privée / Rue			
			Plan no 1/1			